



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

*Direction interrégionale de la mer  
Nord Atlantique-Manche Ouest*

Brest, le 04/06/20

*Division des Infrastructures et des Equipements  
de Sécurité Maritimes*

*Subdivision de Phares et Balises de BREST*

**Affaire suivie par :** Philippe RAVET  
philippe.ravet@developpement-durable.gouv.fr  
**Tél. :** 02 21 09 58 09 - **Fax :** 02 21 09 58 02  
**Courriel :** spbb.diesm.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

**DECISION N° 2020/195**

**Le directeur interrégional de la mer – Nord Atlantique-Manche Ouest**

**Vu :**

- Le décret n°2017-1653 du 30 novembre 2017 relatif à la signalisation maritime ;
- L'arrêté du 30 novembre 2017 portant définition du système de balisage maritime et de son référentiel nautique ;
- L'arrêté du 30 novembre 2017 relatif au traitement des dossiers de signalisation maritime ;
- La sollicitation du SHOM pour instruction du projet de deux bouées scientifiques au large de la pointe Finistérienne du 11 mars 2020 ;
- Le dossier de présentation de la subdivision Phares&Balises de Brest du 24 avril 2020 ;
- L'avis favorable de l'expert nautique du 27 avril 2020;

**Considérant que :**

- le balisage du projet est normalisé par le référentiel nautique et technique (bouées SADO),
- le projet n'est pas situé sur des grands axes de navigations,
- les bouées peuvent servir de support à la marque de balisage,
- le contexte sanitaire actuel ne permet pas de réunir une commission nautique dans des délais compatibles avec le projet,

Ce projet n'est pas soumis à l'avis d'une commission nautique.

**DECIDE**

**Article 1 :**

De statuer sur la demande de balisage de deux bouées de mesures océanographiques (BOOTS) déployées par le SHOM.

**Article 2 :****Statut /financement des ouvrages**

De classer comme Aides à la Navigation de Compléments le statut des bouées de mesures.

Ces matériels sont à la charge du SHOM et sous sa responsabilité. Il doit garantir la préservation de la conformité et supporter les charges financières d'investissement et de fonctionnement. Il est le garant de la diffusion des avis préparatoires, de réalisations, d'incidents et de retrait correspondant à ce projet.

**Article 3 :**

Servant de protection aux appareils de mesure installés sur les bouées océanographiques, le caractère de balisage est de Marque Spéciale. Chacune des bouées est équipée de :

- un feu jaune à cinq éclats groupés en 20s pour une portée de 4M,
- un Ais de balisage avec le message 21 suivant : « ODAS Buoys - BOOTS » suivi du numéro 1 ou 2,
- d'une croix de St André uniquement si inscription des bouées sur les cartes marines pendant la durée du projet (six mois).

Les prescriptions de balisage sont reprises dans le tableau de synthèse en annexe 2.

**Article 4 :**

Cette décision est subordonnée aux autorisations d'occupation des bouées dans la zone économique exclusive, si nécessaire. Elle est valide le temps de la durée du projet et uniquement sur les positions inscrites au tableau de synthèse.

**Article 5 :**

Les modifications prévues devront faire, en application des textes en vigueur, l'objet d'une diffusion réglementaire de l'information nautique et d'une transmission au SHOM. Cette décision prend effet, pour chaque élément, à la date de réalisation de l'opération confirmée par l'information nautique correspondante.

Le Directeur Interrégional de la mer  
et par délégation, le chef de service de  
La Division Infrastructure et Équipements  
de Sécurité Maritime

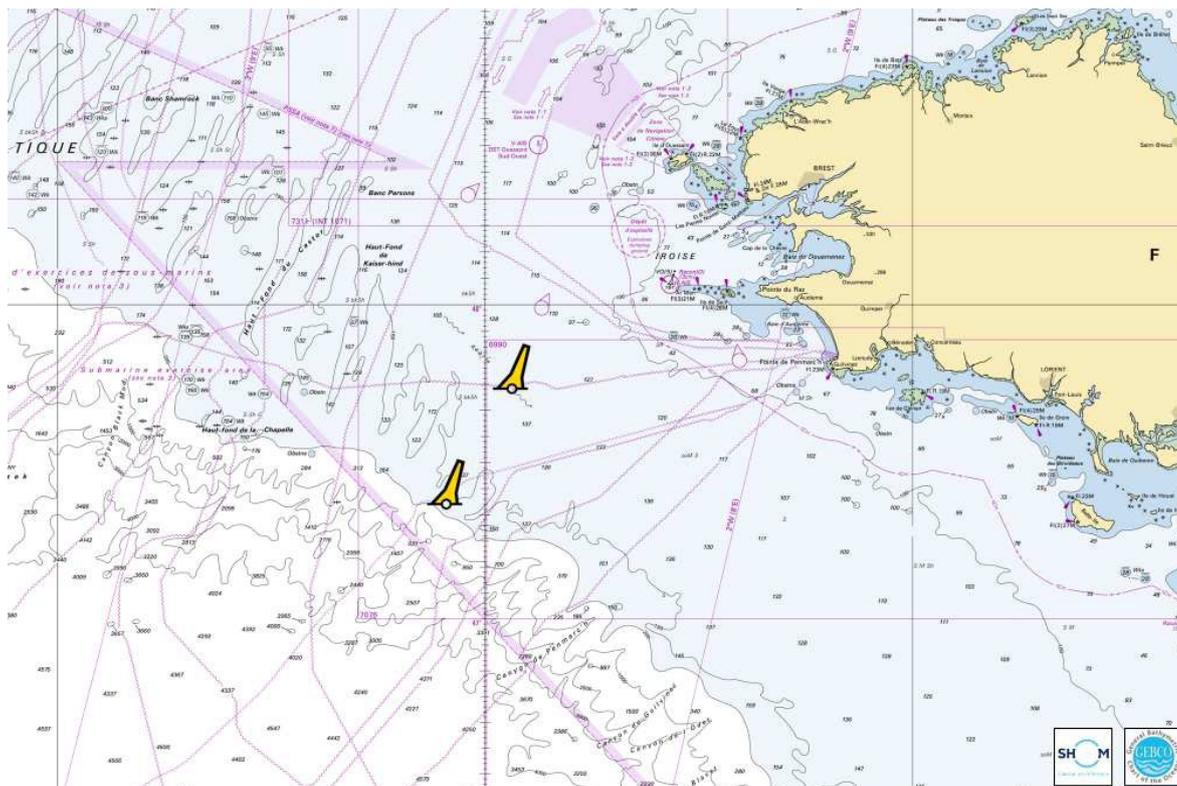


Nicolas AUGER

destinataires :

- Directeur de la direction technique Eau, Mer et Fleuves du CEREMA (DtecEMF, DT/TSMF)
- Shom (département « information et ouvrages nautiques »), président de la commission des phares et des autres aides à la navigation
- Bureau SM4 de la DAM, secrétariat de la commission des phares et des autres aides à la navigation

**ANNEXE 1 : PLAN DE SITUATION**  
**Plan du secteur (Fond de carte Shom)**



**ANNEXE 2 : CARACTÉRISTIQUES DU BALISAGE**

NOM	POSITION WGS84 (1)	CARACTÉRISTIQUES	STATUT
BOUÉE BOOTS 1	47°44,000' N 05°52,500' W	<i>MARQUE SPÉCIALE</i> <i>FI(5) JAUNE PORTÉE : 4MN</i> <i>AIS DE BALISAGE :</i> <i>MESSAGE 21 : « ODAS BUOYS –</i> <i>BOOTS 1 »</i>	ANC
BOUÉE BOOTS 2	47°22,000' N 06°11,000' W	<i>MARQUE SPÉCIALE</i> <i>FI(5) JAUNE PORTÉE : 4MN</i> <i>AIS DE BALISAGE :</i> <i>MESSAGE 21 : « ODAS BUOYS –</i> <i>BOOTS 2 »</i>	ANC

(1) Position à confirmer lors de l'avis de réalisation